

**Instruction CNG/DGD/BDH-DS/BD3S/2017/200 du 15 juin 2017 relative à l'évaluation et à la prime de fonctions et de résultats des directeurs d'hôpital, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et des directeurs des soins des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière au titre de l'année 2017**

15/06/2017

Cette instruction porte sur l'évaluation et la prime de fonctions et de résultats de l'ensemble des directeurs de la fonction publique hospitalière. Elle précise les autorités compétentes pour conduire les entretiens d'évaluation et déterminer le régime indemnitaire, la périodicité des entretiens, les modalités de recours des intéressés, le bilan de la campagne d'évaluation et de la prime de fonctions et de résultats. Elle comporte 6 annexes, dont un guide de l'évaluation.